

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 août 2022

Projet de procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 16 août 2022, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2 Absente

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-08-113

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 20h01

Adoptée.

2022-08-114

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 16 août 2022 à 20 h

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2022

4. Communiqués et correspondance

- 4.1 Tableau des correspondances reçues en juillet 2022

5. Administration et finances

- 5.1. Liste des comptes à payer
- 5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.3. Dépôts du rapport de dépense de la directrice générale selon le règlement 122-01
- 5.4. Vacances d'automne de la directrice générale, greffière-trésorière
- 5.5. Renouvellement du certificat de producteur forestier

6. Travaux publics

- 6.1 Autorisation à la MRC d'Arthabaska pour procéder au projet cours d'eau naturel
- 6.2 Autorisation pour aide supplémentaire aux travaux généraux
- 6.3 Autorisation d'ajouter un drain au fossé en face du 292 rang de la Rivière

7. Législation

7.1 Opposition au redécoupage des circonscriptions fédérales vers Mégantic-L'Érable

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10. Période de questions

11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-115

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Adoptée.

2022-08-116

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2022

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de juillet ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-08-117

CONSIDÉRANT QUE LES conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	39 205.14 \$
Location de salle	975,00 \$
Divers	25 386.84 \$
Total	65 566.98 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 439.37 \$
Salaires employés	6 983.15 \$
Comptes payés	43 901.72 \$
Paiement émis	2 734.86 \$
Total	56 059.10 \$

5.3 Dépôts du rapport de dépense de la directrice générale selon le règlement 122-01

Il est déposé par la directrice générale, greffière-trésorière, qu'avec l'autorisation du maire, il a été autorisé d'acheter des fourches pour mettre sur le tracteur au montant de 1 100\$ + taxes pour déplacer les vieux butoirs de stationnement et a aussi réservé les services de Jean Serge Garneau au montant de 450\$ pas de taxe pour l'abattage de 3 arbres et le déplacement de la boîte postale pour préparer le terrain en vue de faire le projet du stationnement municipal;

Que les deux factures soient payées avec la délégation de pouvoirs donnés à la directrice générale greffière-trésorière par le règlement 122-01 qui ont été adoptés en vertu de l'article 961.1 du code municipal du Québec et que des crédits sont disponibles à cette fin et que le montant n'a pas dépassé le 2 000\$ autorisé;

Kubota Victoriaville 1 100 \$ + taxes.
Jean Serge Garneau 450\$ pas de taxe.

5.4 Vacances d'automne de la directrice générale, greffière-trésorière

Considérant QU'il reste une semaine de vacances à prendre pour la directrice générale et greffière-trésorière

En conséquence,

2022-08-118

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière des vacances pour le 18-19-20 octobre et que par conséquent le bureau sera fermé du 14 au 24 octobre inclusivement;

Adoptée

5.5 Renouvellement du certificat de producteur forestier

2022-08-119

Considérant QUE notre certificat de producteur forestier vient à échéance en septembre;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le certificat de producteur forestier au montant de 23.70\$.

6.Travaux publics

6.1 Autorisation à la MRC d'Arthabaska pour procéder au projet cours d'eau naturel

2022-08-120

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par la MRC d'Arthabaska le 27 juillet dernier pour la municipalité de St-Louis-de-Blandford, pour l'aménagement d'un cours d'eau naturel qui a son origine à St-Louis-de-Blandford et qui traverse le 10e rang de Maddington Falls pour aller se déverser dans la rivière;

CONSIDÉRANT qu'il y a une obstruction quasi complète du cours d'eau chez un propriétaire de Maddington Falls et que le chargé de projets en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska propose de s'occuper de réaliser les travaux nécessaires en prenant lui-même des ententes avec ledit propriétaire des lieux où il y a obstruction;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le chargé de projet en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska de procéder à la demande d'aménagement du cours d'eau naturel faite par St-Louis-de-Blandford et de prendre entente avec le propriétaire où il y a obstruction et aux frais de celui-ci;

Adoptée

6.2 Autorisation pour aide supplémentaire aux travaux généraux

2022-08-121

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité sont plus important cet été que prévu avec les nombreux projets;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Martel a proposé ses services et que celui-ci est disponible au besoin;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retenir les services de monsieur Gaétan Martel au besoin et que celui-ci est considéré comme un sous-traitant et qu'il doit fournir une facture au nom de la municipalité pour ses services au même taux horaire que la dame du ménage;

Adoptée

6.3 Autorisation d'ajouter un drain au fossé en face du 292 rang de la Rivière

2022-08-122

CONSIDÉRANT QUE lors des récents travaux qui ont eu lieu dans Le rang de la Rivière il a été constaté qu'il y avait un léger problème Au fossé en face du 292 rang de la Rivière;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière a retenir les services de R.P.M. Excavation ou tout autre sous-traitant si celui-ci n'est pas disponible pour poser un drain au fossé en face du 292 rang de la Rivière.

Adoptée

7. Législation

7.1 Opposition au redécoupage des circonscriptions fédérales vers Mégantic-L'Érable

2022-08-123

CONSIDÉRANT QU'il pourrait y avoir des changements dans le redécoupage des circonscriptions fédérales et qu'il est proposé de greffer à la circonscription de Mégantic-L'Érable les municipalités de Daveluyville, Maddington Falls et Saint-Louis-de-Blandford;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité de Maddington Falls fait principalement affaire avec la MRC d'Arthabaska en lui déléguant entre autres son service d'évaluation foncière et en travaillant étroitement avec des chargés de projets de la MRC d'Arthabaska pour son développement économique, social et touristique ainsi que la gestion de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est en entraide avec d'autres municipalités de la MRC d'Arthabaska au niveau des services incendies avec la Régie Des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité fait partie du SIEGDV Société d'Initiative Économique du Grand Daveluyville et de Victoriaville ainsi que CDSEGD Comité de Développement Socio Économique du Grand Daveluyville et que cela est en lien direct aussi avec la ville de Victoriaville pour le Parc Industriel situé à Daveluyville;

CONSIDÉRANT QU'après consultation, nos élus mentionnent que les citoyens préfèrent avoir accès au bureau du député à Victoriaville et non à Thetford-Mines pour répondre à différents besoins tel que l'envoi d'une demande de passeport en exemple;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est touristique et que celle-ci est déjà bien implantée avec la MRC d'Arthabaska ainsi que les divers organisme de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les enfants de notre municipalité sont scolarisés dans la commission scolaire des Bois-Francs;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil de Maddington Falls demande au député monsieur Alain Rayes d'intervenir en notre faveur pour garder notre municipalité dans sa circonscription Richmond-Arthabaska puisqu'elle ne souhaite pas aller dans la circonscription de Mégantic-L'érable;

QUE le conseil de Maddington Falls désire garder ses liens de proximités avec Victoriaville et sa région dans la circonscription Richmond-Arthabaska.

Adoptée

8.Sujets divers (demeure ouvert)

8.1 Adhésion à Rouli-Bus 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait décidé d'offrir le transport adapté aux citoyens qui le demandent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informé par Rouli-Bus qu'une citoyenne nouvellement arrivée à Maddington Falls aura besoin du service de transport adapté 2 fois par semaine à partir du 30 août;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informé que ce transport coûterait environ 303.40\$ par semaine si nous n'étions pas membres;

2022-08-124

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle 2022 pour Maddington Falls est de 1 337,83\$

CONSIDÉRANT QUE Rouli-Bus propose 3 options soit;

1- De payer la journée du 30 août aller-retour a 151.70\$;

2- Payer d'août à septembre 5 x 111.49\$ pour un total de 557.45\$;

3- Dire à la citoyenne que son transport va débuter le 1^{er} septembre;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE la municipalité de Maddington Falls autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer 5 mois de contributions, soit de août à décembre à 111.49\$ chacun pour un total de 557.45\$ pour 2022;

Adoptée

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

2022-08-125

Sur proposition de madame Denise Houle

QUE la séance soit levée à 21h09

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le ____ septembre 2022

